



## Renseignement sur contrat de travail

Par **Katelyne**, le **16/09/2014** à **13:38**

Bonjour, je dois travailler en restauration chez un chinois en France , je dois faire 60H00 semaine payé 1300euros net ,c'est un contrat au mois il ne compte pas heures ,je pense que ce n'est pas légale je n'ai pas encore eu le contrat , il a un restaurant en Belgique et il dit que là-bas il paie comme cela.je ne sais plus quoi faire???? merci c'est urgent , j'ai un RV demain avec l'employeur.

Par **P.M.**, le **16/09/2014** à **16:41**

Bonjour,

Si c'est un CDD, il doit être obligatoirement écrit...

Vous devrez avoir des feuilles d paie et les heures supplémentaires doivent vous être payées majorées au-delà de 35 h par semaine...

En tout cas, vous ne devez pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

La Législation du Travail belge si tant est qu'elle soit respectés n'est pas applicable en France qui possède sa propre Législation..

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...